



Le Ministre Délégué à la Présidence en charge de la Défense, Joseph Beti Assomo, a pour mission d'implémenter la décision du Président de la République portant sur l'arrêt des poursuites contre 289 personnes arrêtées dans le cadre de la crise dans les Régions du Sud-ouest et Nord-Ouest. Il a à cet effet rendu public la répartition des bénéficiaires

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
.....
MINISTERE DE LA DEFENSE
.....



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
.....
MINISTRY OF DEFENCE
.....

13 DEC 2018

Yaoundé, le _____

COMMUNIQUE

Le Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense communique :

Sur très hautes instructions du Chef de l'Etat, deux cent quatre-vingt-neuf (289) camerounais poursuivis dans le cadre de la crise des Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ont bénéficié ce 13 décembre 2018 d'une décision d'arrêt des poursuites.

Les personnes bénéficiaires de cette clémence du Chef de l'Etat seront immédiatement remises en liberté à l'issue des audiences publiques des différents tribunaux militaires concernés qui se tiendront le vendredi 14 décembre 2018 conformément aux prescriptions du code de justice militaire.

Les dites personnes sont détenues ainsi qu'il suit :

- Prison centrale de Bafoussam : 16 personnes
- Prison centrale de Bamenda : 49 personnes
- Prison centrale de Buea : 99 personnes
- Prison centrale de Douala : 14 personnes
- Prisons de Yaoundé
 1. Prison centrale : 82 personnes
 2. Prison principale : 03 personnes
- Gardes-à-vue
 1. Gendarmerie Yaoundé : 33 personnes
 2. Police judiciaire : 02 personnes

